



Edito

Jean-Pascal Simon
Secrétaire Général de Sup'Recherche-UNSA

« Nous vivons une époque épique ... » disait Léo Ferré, mais quelle épopée vivons-nous en ce moment ? Plusieurs mois de manifestations de gilets jaunes qui sont le résultat, sans doute également de la manière dont le gouvernement considère (ou pas) les corps intermédiaires que sont les organisations syndicales.

Pour résoudre cette crise le gouvernement a lancé un grand débat national. On ne peut que constater le peu de cas qui est fait, dans les documents mis en ligne, à l'Enseignement Supérieur et la Recherche... mentionné simplement comme une ligne de dépense (2,3 % de la dépense publique pour la recherche et 9,6 % pour l'éducation) sur lesquelles on pourrait faire des économies, alors que cela devrait être considéré comme un investissement d'avenir.

Nous invitons nos adhérents et sympathisants à contribuer au

débat afin de donner de la visibilité à l'Enseignement Supérieur et la Recherche. A l'heure où est posée la question du périmètre d'action de l'État il nous faut soutenir et promouvoir le service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui permet une égalité d'accès à une offre universitaire, ouverte à tous sur l'ensemble du territoire. Ce grand débat nous offre l'occasion de relire notre dernière motion de congrès¹.

Le grand débat peut être une occasion démocratique... ou pas ! Pour Paul Ricoeur : « Est démocratique, une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêts et qui se fixe comme modalité, d'associer à parts égales, chaque citoyen dans l'expression de ces contradictions, l'analyse de ces contradictions et leur mise en délibération, en vue d'arriver à un arbitrage. » Aujourd'hui les citoyens qui le souhaitent peuvent être associés à l'expression de leurs attentes ... et on peut penser que cela recouvre les notions de « division » voire « des contradictions d'intérêts » qui traversent notre société. Le seront-ils encore quand il s'agira de « les analyser, (...) en vue d'arriver à un arbitrage » ? Y aura-t-il mise en délibération ou simplement arbitrage présidentiel ? Il va y avoir de grandes attentes de la part de ceux et celles qui y auront participé, aspirant à plus de justice sociale dans notre pays. Si tel n'est pas le cas alors, oui, ce grand débat n'aura été qu'un simulacre de démocratie ...

¹ Voir notre site : http://sup-recherche.org/wp-content/uploads/2016/12/Motion_Vdef_CM.pdf

• Élections Professionnelles	2
• Le Comité Technique des personnels enseignants de statut Universitaire (CTU) et le Comité Technique Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CTMESR)	
• Les comités techniques d'établissement	
• Carte résultats élections CTE 2018	
• Tableaux des résultats	
• Parcoursup, saison 2	5
• Brèves	8
• Grenoble - Soirée sur la réforme des retraites	
• Paris 1 - Panthéon Sorbonne	
• Élections au CNESR	9
• Élections au CNU	10
• BILLET D'HUMEUR Que sont nos COMUE(s) devenues ?	11



Élections Professionnelles

➤ Le Comité Technique des personnels enseignants de statut Universitaire (CTU) et le Comité Technique Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CTMESR)

Le premier constat qui doit nous interroger collectivement, OS mais aussi ministère, c'est la baisse encore une fois constatée de la participation aux deux scrutins qui nous concernent : CTU 23,86% de participation, en baisse de 1,65 point par rapport à 2014 (25,51%), CTMESR : 30,51%, en baisse de 3,97 points par rapport à 2014 (34,48%). Cette tendance est d'autant plus inquiétante qu'elle était déjà observée en 2014 par rapport à 2010. Par delà le désintérêt et l'attitude du gouvernement par rapport aux partenaires sociaux qui n'engage pas les électeurs à la participation, on peut penser que le mode de scrutin et son organisation sont des freins à la participation : vote à l'urne pour certains, par correspondance pour d'autres en fonction des modalités d'organisation des établissements, envoi de mail "en masse"... Il faudra, pour les prochains scrutins s'interroger sur de meilleures modalités d'organisation. **Il faudrait peut être revenir à un vote par correspondance national ?**

Le scrutin du CTU met aussi à jour l'état de l'emploi : le corps électoral est passé de 51 017 électeurs en 2014 à 48 965, en 2018, (-2052, soit -4,02%). **Alors que la communication ministérielle annonce des créations de postes dans l'enseignement-supérieur, force est de constater que le potentiel humain de la recherche recule** et est même inférieur à celui de 2010 (49 840 inscrits) !

Les résultats au CTU pour SUP'Recherche sont satisfaisants : nous conservons notre siège la baisse du nombre de voix obtenues s'explique par un plus grand nombre de listes (9 en 2018 contre 7 en 2014), la plupart des listes présentes en 2014 perdent des électeurs. En revanche pour le CTMESR la situation est moins favorable, la liste UNSA éducation perd un siège. Il faudra analyser plus précisément la situation avec nos partenaires pour ce scrutin : A&I et ITRF Bio.

➤ Les Comités Techniques d'Établissement

Un travail fédéral important a été fait entre SUP'Recherche, A&I et ITRF Bio, appuyé par la fédération pour présenter plus de listes qu'en 2014. Nous nous sommes efforcés de faire des listes avec des représentants de l'ensemble des corps (E.C, AENES, ITRF...).

Dans les établissements où nous étions présents en 2014, nous avons confirmé notre implantation en progressant en nombre de voix dans un grand nombre d'entre eux. Nous avons également progressé en gagnant 1 ou 2 sièges supplémentaires dans certains CTE comme à : Lyon 2, l'ENIT de Tarbes, Valenciennes, l'université d'Artois, l'ENSAM, Paris 1... Nous avons également réussi à obtenir des sièges dans des endroits où nous présentions des listes pour la toute première fois : 2 sièges à l'université de Toulon, à l'INP de Toulouse, ou au Muséum d'Histoire Naturelle, 3 à l'ENS, la palme revenant à l'université Paris 8 où pour notre première candidature nous obtenons 4 sièges !

Cette progression nous la devons à votre fidélité, ainsi qu'au travail effectué au quotidien par les militants sur place qui conseillent, renseignent, informent ou viennent en aide aux personnels de leurs établissements. Nous vous remercions donc pour la confiance que vous nous accordez pour vous représenter au mieux en étant au plus proche de vous pour les 4 années à venir.

Ainsi c'est un plus grand nombre d'adhérents ou de sympathisants de SUP'Recherche qui pourront s'adresser aux élus UNSA-éducation pour tous les problèmes, toutes les questions qu'ils voudraient voir portées au CTE. Vous trouverez sur le site de SUP'Recherche la liste de l'ensemble des élus UNSA éducation avec leurs coordonnées.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

PAPEETE
Université
de la Polynésie
française (3)

SAINT PIERRE
ET MIQUELON

NOUVELLE
CALÉDONIE

MAYOTTE

GUADELOUPE

MARTINIQUE

Université
des Antilles (2)

GUYANE

LA RÉUNION

Université
de La Réunion (2)

Ac VERSAILLES

VILLETANEUSE
Université Paris 13 -
Paris Nord (2)

SAINT-DENIS
Université Paris 8 -
Saint-Denis (4)

Ac CRÉTEIL

Ac PARIS
Institut Supérieur
de Mécanique
de Paris (2)
Paris-I Panthéon
Sorbonne (2)
ENSAM (3)
École pratique
des hautes études (1)
Muséum national
d'histoire naturelle (2)

CACHAN
ENS (3)

ARRAS
Université
d'Artois (3)

VALENCIENNES
Université
Polytechnique des
Hauts-de-France)

NORMANDIE

ROUEN
Université
de Rouen (2)

CAEN
Université de
Caen-Normandie (1)

HAUTS DE FRANCE

REIMS
Université
de Reims (1)

NANCY
Université
de Lorraine (2)

STRASBOURG
Université
de Strasbourg (1)

Université
de Haute
Alsace
(2)

MULHOUSE

BREST
Université Bretagne
Occidentale (1)

BRETAGNE

LE MANS
Le Mans
Université (2)

PAYS
DE LA LOIRE

ANGERS
Université
d'Angers (2)

NANTES
Université de
Nantes (2)

CENTRE-VAL-DE-LOIRE

TOURS
Université de Tours (1)

POITIERS
Université
de Poitiers (1)

LIMOGES
Université de
Limoges (3)

NOUVELLE AQUITAINE

BORDEAUX
Université
Bordeaux-Montaigne (2)

DIJON
Université de Bourgogne (2)

BESANCON
ENSMM (2)

BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

LYON
Université Claude Bernard - Lyon 1 (1)
Université Jean Moulin - Lyon 3 (2)
ENSIB (1)
Université Lumière (2)

GRENOBLE
Université Grenoble Alpes
(1)

PROVENCE-
ALPES-
CÔTE d'AZUR

NICE
Université de Nice
Sophia Antipolis (2)
Université Côte
d'Azur (1)

AIX-MARSEILLE
Université (1)

TOULON
Université de Toulon (2)
TOULON

OCCITANIE

TOULOUSE
Institut National Polytechnique
de Toulouse (2)
Université Toulouse 1 - Capitole (2)
Université Toulouse 2 (1)
COMUE (3)

MONTPELLIER
Université de
Montpellier (3)

TARBES
École Nationale
d'Ingénieurs de Tarbes (5)

CORSE

RÉSULTATS élections CTE 2018

NB : le nombre de siège(s) obtenu(s) apparaît entre parenthèses.



Élections Professionnelles

Tableaux des résultats

CTU

Organisation syndicale	Nombre de voix	Ecart 2014	%	Ecart 2014	Sièges	Ecart 2014
CFTC-EPR	468	-273	4,22 %	-1,77 %		0
SUP'RECHERCHE UNSA	1074	-243	9,68 %	-0,97 %	1	0
SGEN-CFDT	2290	-116	20,63 %	1,17 %	3	+1
SNPTES*	748					
SNESUP-FSU	3570	-984	32,17 %	-4,67 %	4	0
FNEC-FP-FO	723	-443	6,51 %	-2,92 %		-1
CGT Ferc Sup	1096	19	9,87 %	1,16 %	1	0
SUD Education	1034	-67	9,32 %	0,41 %	1	0
SPEG*	96	96				
Exprimés	11099	-1263				
Bulletins nuls	153	-67				
Bulletins blancs	432	2				
Votants	11684	-1328			10	

CTMESR

	2018			2014			Evolution 2018 / 2014		
	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges
<i>Inscrits</i>	274 108			265 511			8 597		
<i>Votants</i>	83 638	30,51		91 550	34,48		-7 912	-3,97	
<i>Exprimés</i>	78 647			86 633			-7 986	0,00	
SGEN CFDT	13 111	16,67	3	13 356	15,42	3	-245	1,25	0
SNALC SPLENSUP	1 315	1,67		1 705	1,97		-390	-0,30	0
FSU	10 323	13,13	2	11 872	13,70	2	-1 549	-0,58	0
FERC CGT	14 612	18,58	3	16 002	18,47	3	-1 390	0,11	0
CFTC EPR	2 073	2,64		3 258	3,76		-1 185	-1,12	0
SUD Education	5 589	7,11	1	6 255	7,22	1	-666	-0,11	0
FNEC FP FO	5 057	6,43	1	6 424	7,42	1	-1 367	-0,99	0
SNIRS CGC	1 203	1,53		2 152	2,48		-949	-0,95	0
SAGES	900	1,14		1 351	1,56		-451	-0,42	0
SNPTES	16 568	21,07	4	14 852	17,14	3	1 716	3,92	1
UNSA Education	7 238	9,20	1	8 850	10,22	2	-1 612	-1,01	-1
SPEG	658	0,84		556	0,64		102	0,19	0

Parcoursup, [SAISON 2]

Yves Markovicz, Directeur du Département de la Licence Sciences & Technologies (DLST) de l'Université Grenoble Alpes (UGA)

J'ai supervisé depuis un an la mise en place des dispositifs prévus par la loi Orientation et Réussite des Etudiants, plus particulièrement l'utilisation de Parcoursup et la création de dispositifs de soutien ou de mise à niveau pour certains étudiants (« Oui si »). Alors que s'ouvre à nouveau la plateforme Parcoursup, on peut déjà dire que le bilan de la réforme est plutôt positif.

Dans un précédent numéro de notre journal syndical, j'avais eu l'occasion d'évoquer la situation dramatique des étudiants des licences scientifiques de l'UGA issus de bacs autres que S, ou ayant obtenu leur bac au ras des pâquerettes. Des étudiants dont les chances de réussite à la L1, lors d'une première inscription comme dans le cas d'un redoublement ou d'une réorientation, sont extrêmement faibles, en raison de prérequis par trop insuffisants dans les matières scientifiques au cœur de ces formations. Et je proposais d'une part d'instituer des prérequis pour chaque parcours de licence, d'autre part de proposer des formations de mise à niveau ciblées, qui tiennent compte du cursus antérieur et des choix futurs d'orientation des étudiants qui ne disposent pas des prérequis nécessaires. Ces propositions ont été portées par Sup'Recherche, et la loi ORE nous a, sur ce plan-là, donné satisfaction, avec la définition d'attendus spécifiques pour chaque parcours de licence et la possibilité de répondre « Oui si » aux candidats dont le cursus antérieur ne correspond pas à ces attendus !

Un an après, même s'il est encore trop tôt pour faire un vrai bilan qualitatif de la mise en application de cette loi, où en sommes-nous ? Au DLST, forts d'une nouvelle loi qui nous permettait enfin de mettre en place ce que nous estimions nécessaire depuis des années, nous avons tout d'abord décidé, avec le soutien de l'université, de créer de nouveaux dispositifs : une année préparatoire à la licence, l'Année propédeutique scientifique, dédiée aux étudiants venant de filières autres que S (sauf niveau scientifique élevé) et aux élèves de terminale S en grande difficulté dans les matières scientifiques ; un cadre strict constitué de tutorats obligatoires et d'éventuels enseignements complémentaires pour les étudiants dont les résultats au



lycée suggérait qu'ils auraient intérêt à bénéficier d'un renforcement disciplinaire afin de leur donner des chances de réussite à la L1 supérieures à 50%.

Puis vint le temps de Parcoursup. Nous avons d'abord déterminé les critères qui présideraient au classement des candidatures - très supérieures en nombre aux capacités d'accueil définies au vu du potentiel enseignant et des surfaces disponibles pour les enseignements (de 4,5 à 9 candidats par place selon les parcours) - et au type de réponse donné aux candidats - « Oui », « Oui si - catégorie 1 » (renforcement disciplinaire, sans allongement de la durée du cursus) ou « Oui si - catégorie 2 » (Année propédeutique scientifique). Et après avoir procédé à différentes simulations, afin de nous assurer qu'il n'y avait pas de biais manifeste dans l'application de ces critères (les algorithmes locaux !), nous avons pu répondre sans difficultés majeures aux 8179 candidatures confirmées pour un maximum de 1213 places en L1 au sein du département¹.



¹ 6 parcours non sélectifs, proposant un total de 1085 places, et 6 parcours sélectifs (parcours internationaux ou bi-disciplinaires sciences/design ou musicologie, pour un total de 128 places.

Parcoursup, [SAISON 2] (suite)



Bien évidemment, nombre d'étudiants ont finalement renoncé à intégrer l'un de ces parcours, qu'ils soient acceptés dans une formation qui leur convenait mieux ou - on ne peut pas ne pas l'envisager - parce qu'ils ont estimé que, positionnés trop bas dans les listes d'attente, il ne servait à rien d'attendre plus longtemps. L'analyse quotidienne de la situation, parcours par parcours, a permis de constater que, pour la moitié des formations non sélectives, les listes d'attente avaient été épuisées avant même la publication des résultats du baccalauréat (et la procédure complémentaire, déclenchée dans la foulée, a permis d'accepter un nombre de primo-inscrits allant jusqu'à 20% du total des primo-inscrits). Des parcours qui, comme les années précédentes, n'ont pas fait le plein, car certaines disciplines attirent moins les étudiants, ou sont en forte concurrence avec des formations telles que CPGE, IUT, ... Deux autres parcours ont vu leur liste d'attente épuisée dans les jours qui ont suivi la publication des résultats du baccalauréat. Seul le parcours Sciences du vivant (2403 candidats classés pour 280 places) avait encore quelques étudiants sur liste d'attente au moment de la rentrée, qui ont pu être acceptés immédiatement car certains des candidats acceptés ne s'étaient toujours pas inscrits ni signalés auprès des services de scolarité. **Bref, contrairement à ce qu'avancent ceux qui voient dans Parcoursup un moyen de sélectionner à l'entrée à l'université, au DLST (et, à ma connaissance, dans toutes les licences de l'UGA), tous ceux qui ont maintenu leur candidature ont été admis dans les parcours non sélectifs !**

Mais alors, si tout le monde est finalement accepté, on peut se demander à quoi sert de classer¹? A cela, sans

même parler du risque de créer un appel d'air et d'être un jour débordés par un nombre d'inscrits supérieur aux capacités d'accueil, une réponse évidente : le classement établi nous permet de déterminer avec plus de facilités les catégories d'étudiants à qui nous proposons des dispositifs « Oui si ». Des dispositifs, il faut le rappeler, que l'étudiant ne peut pas refuser (ou alors, il renonce à l'admission dans le parcours de licence concerné). Et c'est ce que nous avons fait, proposant pour 1564 candidatures (19 %)

l'intégration du parcours de licence demandé dans le cadre d'un « Oui si - catégorie 1 » (renforcement disciplinaire), et pour 633 autres (7,7 %) le passage obligé par un « Oui si - catégorie 2 », c'est-à-dire une année propédeutique.

Bien sûr, tous n'ont pas accepté ces propositions. Mais à la rentrée, parmi les 908 primo-inscrits passés par Parcoursup pour intégrer l'un de nos 6 parcours non sélectifs, 243 « Oui si - catégorie 1 »

avaient accepté de bénéficier du renforcement disciplinaire obligatoire (27 % des primo-inscrits !), et 80 étudiants avaient accepté l'idée d'effectuer une année propédeutique avant de véritablement commencer leur cursus de licence (8,8 % des primo-inscrits).

Cette année, le renforcement disciplinaire consiste en quelques enseignements de méthodologie, et trois tutorats disciplinaires hebdomadaires, encadrés par des étudiants de L3 ou master. L'an prochain, nous allons essayer d'ajouter au dispositif une semaine de cours de pré-rentrée (école d'été), afin de les aider à se mettre en marche avant le début des cours. S'il est encore trop tôt pour dire si ce renforcement disciplinaire aura l'effet escompté sur la réussite des étudiants, les premiers retours - qualitatifs -



¹ Hormis le fait que, soyons réalistes, le fait d'être mal classé peut inciter certains à aller voir ailleurs... par exemple en répondant sans trop attendre à des formations qui, elles, acceptent leur candidature.



témoignent d'une satisfaction globale des bénéficiaires du dispositif. De plus, nous notons une assez bonne assiduité aux séances, sachant qu'il n'est pas question pour nous de sanctionner ceux qui ne viendraient pas aux tutorats, surtout s'ils réussissent leur année en s'en passant (mais bien évidemment, si un étudiant ne valide pas son année et qu'il n'a pas joué le jeu, nous saurons le lui rappeler...).

La mise en place de l'année propédeutique, dont les enseignements sont majoritairement assurés par des vacataires du secondaire, a commencé par une réduction des effectifs, pour des raisons à la fois de capacité d'encadrement et de niveau des étudiants : parmi les 80 admis en propédeutique, 24 ont été « transférés » vers la L1 avec renforcement disciplinaire à l'issue des tests de prérequis effectués dès la rentrée (des tests qui suggéraient qu'ils pouvaient réussir sans passer par cette année préparatoire). Se sont cependant ajoutés aux 56 étudiants restant quelques autres étudiants inscrits par d'autres voies... et 3 étudiants admis en L1 mais qui ont demandé à bénéficier de ce dispositif ! Et ce sont donc 64 étudiants, répartis en deux groupes de niveau, qui suivent actuellement une mise à niveau constituée majoritairement d'enseignements de mathématiques et physique-chimie, mais aussi de français, de biologie et d'un important travail sur l'orientation et le projet professionnel.



Alors que nous pouvions craindre un taux important d'abandon (les publics concernés sont ceux pour lesquels on comptait jusqu'à l'an passé le plus d'abandons en L1), nous avons été impressionnés par la motivation et la capacité de travail de ces étudiants, visiblement conscients de l'opportunité qui leur est donnée via cette année propédeutique. Ainsi, à l'issue du 1er semestre, nous ne comptons que trois abandons, et une réorientation vers une licence autre que scientifique. Quant aux résultats, ils sont encourageants : une moitié a validé son semestre, et nombreux sont ceux dont on peut légitimement penser qu'ils vont progresser suffisamment pour intégrer une L1 l'an prochain avec de meilleures (de bonnes ?) chances de réussite.

Une L1... ou tout autre parcours. Car depuis la fin janvier, aidés en cela par les personnes en charge de l'orientation au sein de l'équipe pédagogique, ces étudiants sont retournés sur Parcoursup. Et nous allons les aider à la hauteur de leur engagement personnel dans les enseignements dispensés. En particulier, il a été convenu avec les directeurs d'IUT de l'UGA que quelques places seraient réservées aux meilleurs de ces étudiants (qui, pour une bonne partie d'entre eux, s'étaient vus refuser ce type de formation l'an passé), et des contacts seront pris avec les BTS locaux pour appuyer des candidatures dont nous estimons qu'elles « tiennent la route ».

Nous ne sommes aujourd'hui qu'au milieu du gué, et encore. En fin d'année, il faudra analyser les résultats de tous les « Oui si », et pour ceux passés par l'année propédeutique, suivre leur devenir l'an prochain. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrons dire si nous avons réussi notre pari pédagogique. Et dans l'immédiat, nous attendons les résultats des examens du 1er semestre pour les comparer avec le positionnement des étudiants dans nos classements de Parcoursup de l'an passé, car il s'agit également de voir si nos modalités de classement sont adaptées... ou s'il faut se remettre au travail pour progresser dans notre analyse des dossiers des candidats !?

yves.markowicz@univ-grenoble-alpes.fr

SUP Breves



Grenoble Soirée sur la réforme des retraites

ITRF-BIO - A&I et SUP'Recherche et la fédération UNSA éducation, ont invité Dominique Corona Secrétaire national de l'UNSA, en charge de la protection sociale à venir à Grenoble pour une Soirée-débat sur la Réforme des retraites.

Le Président de la République l'avait annoncé dans son programme : il souhaite la mise en place d'un système de retraite universel où chaque euro cotisé donne les mêmes droits. C'est donc une réforme systémique de nos retraites actuelles qui devrait se mettre en place. Pour mener à bien ce projet le gouvernement a nommé Jean-Paul DELEVOYE haut-commissaire en charge de la réforme des retraites. Il a débuté une vaste concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux qui devrait s'étaler durant toute l'année 2018. Comme Jean-Paul Delevoye se plaît à le dire, il ne s'agit pas d'une nouvelle réforme paramétrique mais bien de la construction d'un nouveau système de retraite.

Pour mieux appréhender cette période, il est important de faire un point sur l'existant. Cette soirée débat a permis de répondre aux interrogations des participants pour qu'ils soient mieux armés pour comprendre la future réforme et ses conséquences.



➤ Pour aller plus loin, Protect Info n°4 : https://www.unsa.org/IMG/pdf/protec_info_no4.pdf

Paris 1 - Panthéon Sorbonne

Les élus Unsa Éducation à Paris 1 (Unsa ITRF Bi.O, Unsa A&I, Unsa Sup'Recherche) sont venus échanger avec les personnels le mercredi 28 novembre.

Les élections professionnelles du jeudi 6 décembre ont été au cœur des échanges mais aussi tous les sujets importants pour Paris 1, comme le désengagement manifeste de l'État du Service Public et l'extrême fragilité financière de Paris 1 cette année (et probablement pour les deux années à venir) qui peuvent légitimement faire craindre le pire, ou encore les modalités d'évolution de carrière des enseignants-chercheurs et notamment le corps de maître de conférences. Le cas de Paris 1 est illustratif du fait que les trois syndicats Unsa Éducation représentés font systéma-

tiquement démarche commune associant enseignants-chercheurs et personnels Biatss dans les différents conseils et comités où ils sont présents. D'où l'importance d'échanger et de définir ensemble les meilleures propositions pour notre Université et la communauté universitaire (enseignants-chercheurs, personnels administratifs statutaires ou contractuels, et étudiants) qu'elle accueille. Les élus Unsa Éducation à Paris 1, présents depuis tout juste un mandat sur l'échiquier syndical, viennent de doubler le nombre de leurs sièges (2) au Comité Technique et à la Commission d'aide Sociale, malgré un taux de participation globale inquiétant de seulement 21%, aux dernières élections professionnelles.

Élections au **CNESER**

Jeudi 13 juin 2019



Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) (consultatif)

est placé auprès de la ministre chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il donne un avis sur les questions relatives aux missions confiées aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Il donne notamment son avis sur :

- **Les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche et les rapports biennaux au Parlement, les bilans établis par l'Etat, à destination des institutions européennes, sur la mise en œuvre des stratégies européennes d'enseignement supérieur et de recherche et la création, la suppression ou le regroupement d'établissements ou de composantes.**
- **Le cadre national des formations ainsi que la liste et la carte des formations supérieures.**
- **Les projets de réformes concernant l'organisation de la recherche et les projets de réformes relatives à l'emploi scientifique.**
- **La répartition des emplois et des moyens entre les différents établissements.**
- Les membres du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sont élus ou nommés pour une période de quatre ans, à l'exception des représentants des étudiants qui sont élus pour deux ans.
- Les représentants des personnels des établissements sont élus au suffrage direct par et parmi l'ensemble des personnels dans les différents collèges.
- Les représentants des étudiants sont élus parmi les membres étudiants titulaires et suppléants des conseil d'administration « et de la commission de la formation et de la vie universitaire des conseils académiques et parmi les membres doctorants titulaires et suppléants de la commission de la recherche des conseils académiques », ou des organes en tenant lieu, des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Ils sont élus par de grands électeurs désignés parmi les mêmes membres étudiants des conseils précités.
- Les représentants des responsables des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel sont désignés par chacune de leur conférence.
- Les représentants des responsables des établissements publics de recherche sont nommés par le ministre chargé de la recherche
- Les personnalités représentant les grands intérêts nationaux, notamment éducatifs, culturels, scientifiques, économiques et sociaux, sont nommées par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- **60 représentants** des responsables, des personnels et des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des établissements publics de recherche.
- **40 personnalités** représentant les grands intérêts nationaux, notamment éducatifs, culturels, scientifiques, économiques et sociaux, nommées par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le CNESER a aussi une fonction disciplinaire ; il statue en appel, en dernier ressort sur les décisions disciplinaires prises par les instances universitaires compétentes à l'égard des enseignants chercheurs, enseignants et usagers.

Présidé par le/la ministre chargé(e) de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, il comprend 100 membres répartis de la manière suivante :

Les élections pour le renouvellement du CNESER auront lieu le 13 juin 2019.

Sup'Recherche-UNSA présentera une liste avec ITRF-BIO et A&I au nom de l'UNSA.



Élections au CNU

18 novembre 2019



Le Conseil National des Universités (CNU) est une instance nationale régie par le décret n° 92-70 du 16 janvier 1992. Il se prononce sur les mesures individuelles relatives à la qualification, au recrutement et à la carrière des professeurs des universités et des maîtres de conférences régis par le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Il est composé de 11 groupes, eux-mêmes divisés en 52 sections, dont chacune correspond à une discipline. Chaque section comprend deux collèges où siègent en nombre égal d'une part, des représentants des professeurs des universités et personnels assimilés et, d'autre part, des représentants des maîtres de conférences et personnels assimilés.

La liste des groupes et des sections ainsi que le nombre des membres de chaque section sont fixés par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les deux tiers au moins des membres du Conseil national des universités sont élus (pour quatre ans), un tiers au plus est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Le CNU actuel a été renouvelé fin 2015, il est composé de plus de 1800 membres. Un membre suppléant est associé à chaque membre titulaire d'une section du Conseil national des universités. Celui-ci a vocation à le remplacer en cas d'absence ou d'incompatibilité. Ce dispositif de suppléance contribuera à ce que les réunions du Conseil national des universités puissent se tenir de manière régulière, à faciliter le travail des différentes formations de cette instance tout en améliorant la représentation disciplinaire.



Les prochaines élections se tiendront le 18 novembre 2019. Pour cela, vous recevrez le matériel électoral.

Sup'Recherche-UNSA présentera le plus de listes possibles.



... et si cela vous intéresse d'être sur les listes, merci de contacter au plus vite Christine Roland-Lévy par courriel : Christine.Roland-Levy@univ-reims.fr ou par téléphone au 06 80 18 69 64.

BILLET D'HUMEUR

Que sont nos COMUE(s) devenues ?



A peine l'ordonnance sur l'expérimentation était-elle annoncée que plus d'une quinzaine de COMUEs ont déclaré, le plus souvent par la voie de leur président, qu'elles allaient expérimenter. Si certaines ont pudiquement attendu sa parution officielle du 13 décembre 2018, d'autres ont largement devancé le calendrier. L'AEF a publié une centaine de dépêches au long de l'année 2018 et le flot n'a pas cessé. Comme avant la publication de cet article, la situation aura déjà changé, la prudence m'incite à décrire les grandes tendances sans citer d'exemples précis, mais je fais confiance aux lecteurs : chacun reconnaîtra sa COMUE.

Certains présidents sont fermement décidés à expérimenter vers la fusion, avec un statut dérogatoire de type « grand établissement ». Plusieurs y voient la possibilité d'apparaître au mieux dans le palmarès de Shanghai¹, mais aussi une « chance » de pouvoir sélectionner leurs étudiants (Et de faire payer des droits d'inscription à leur mesure ?) L'échéance est claire : janvier 2020. Mais l'expérimentation est aussi proposée là où la COMUE a donné lieu à de fortes dissensions entre les universités. Dans ce cas, on réfléchit à un nouveau statut, quelque chose entre EPST, EPSCP, ou encore GIP avec des nuances sur la gouvernance. Parfois l'évaluation de l'HCERES a conduit à des propositions clarifiantes, parfois elle n'a fait que brouiller les pistes. Et dans ce cas, aucune échéance n'est encore indiquée.

Dans de nombreuses régions, on projette de coopérer, se rapprocher, se coordonner, se mettre en réseau, parfois

même s'associer en signant des conventions entre établissements. Les diverses universités trouvent qu'elles ont perdu beaucoup de temps et d'argent dans leur COMUE. Elles reviennent à l'avant-COMUE, trop contentes de se débarrasser de cette superstructure pesante.

Pour diverses raisons, les COMUEs ont été mal-aimées. L'ordonnance sur l'expérimentation a permis de s'en débarrasser. Question : Et les personnels engagés dans ces galères, pas toujours de leur plein gré, ont-ils été informés, consultés, écoutés avant cette liquidation générale ? Et seront-ils associés aux choix qui semblent agiter leurs présidents ?

Dominique Lassarre, secrétaire nationale.

¹ Rappelons que le classement refuse de prendre en compte d'autres types d'institutions que des établissements fusionnés.



Baromètre 2019 UNSA

La 7^{ème} édition du Baromètre UNSA Education de nos métiers se déroulera du 5 mars au 5 avril 2019. Vous pourrez à nouveau donner votre avis sur votre métier. Il comprendra ses quinze questions classiques sur vos priorités et dix questions d'actualité : élections européennes, égalité femme-homme, démocratie participative, enseignement supérieur, fonction publique, écologie. Pour donner votre avis : <http://barometre-metiers.unsa-education.com/2019>

Parcoursup à Paris 1 : des effets positifs

- Les premiers indicateurs des effets Parcoursup commencent à montrer des conséquences positives en première année de licence. Illustration à l'École de Management de la Sorbonne (UFR 06) de l'Université Paris 1 : le taux de réussite du semestre 1 était l'année dernière de 35,77%, cohérent avec les années précédentes. Cette année, alors que des blocages ont une fois encore pénalisé la bonne tenue des cours et des TD les semaines précédant les partiels, le taux de réussite est de 48,48%. Une progression conséquente alors qu'il n'y a pas eu de modification du programme.

Les élus Unsa Éducation à Paris 1 ont toujours soutenu l'initiative Parcoursup malgré la précipitation avec laquelle il fallut la mettre en place. Lorsqu'elle a été mise en application avec rigueur et équité, elle a permis une sélection-orientation juste et propice à la réussite de l'étudiant(e), en lui permettant de s'engager dans un parcours qui correspond tant à ses aspirations qu'aux compétences qui lui seront demandées pour suivre la formation.

Jean-Marc Lehu

Agenda et vie syndicale

- **11 mars :** CNESER plénier
- **15 mars :** Comité de suivi LMD consacré à la réforme des études de santé,
- **30 mars :** Réunion du conseil national SUP'Recherche
- **21 & 22 mars :** Colloque de la CPU « Autonomie des Universités ? »
- **2 - 4 Avril :** Congrès UNSA
- **9 avril :** CTMESRI
- **14 avril :** CNESER Commission permanente
- **19 ou 26 avril :** Comité de suivi LMD consacré à l'évolution des formations à l'enseignement.



Publication du Syndicat Sup'Recherche-UNSA

87 Bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex

- Tel : 01 58 46 14 86
- Courriel : sup-r@unsa-education.org
- Site Web : <http://www.sup-recherche.org>

Directeur de la Publication
Jean-Pascal Simon

Rédacteur en chef
Jean-Pascal Simon

Charte Graphique & Impression
TACTIC IMPRESSIONS - 01 39 86 19 08
Conception, réalisation : **Cyrille Mourton**



CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargée de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition

■ Coordonnées disponible sur www.casden.fr

